

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 3 / 2013
(15/04/2013)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize et le quinze avril, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2013

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Guillaume BOU	X				
Christian CAMPOY	X				
Marc LLANAS	X				
Ginette NAVARRO	X				
Nicole GIORGINO		X	Jean LOUBAT	X	
Géraldine GAY	X				
Julien BRIANC	X				
Stéphane ALLIER		X			
Bernard GRACIA	X				
Jean-François RUIZ	X				
Régis VIE			(démissionnaire)		
TOTAL		12	02	01	
Quorum:	8	oui	Nombre de voix:	13	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
 -
 -
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur les dégâts causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.

La préfecture a été informée de ce premier bilan.

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

A - INTERCOMMUNALITE

		Décision
⇒ 1 :		n°....
⇒ 2 :		n°....

B – FINANCES

⇒ 1 :	REPRISE DES RESULTATS FINANCIERS ANTERIEURS.	n°12
⇒ 2 :	AFFECTATION DES RESULTATS.	n°12
⇒ 3 :	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2013	n°12
⇒ 4 :	APPROBATION DU BUDGET GENERAL POUR 2013. (M14)	n°12
⇒ 5 :		n°....

C – TRAVAUX D'EQUIPEMENT

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

D – IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		
⇒ 4 :		



F – SERVICES PUBLICS

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

H – GESTION DU PERSONNEL

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

QUESTIONS DIVERSES :

⇒ 1 :	 <p>(Ces sujets sont développés en fin de document)</p>
⇒ 2 :	
⇒ 3 :	
⇒ 4 :	
⇒ 5 :	
⇒ 6 :	
⇒ 7 :	

ACTUALITES DIVERSES

4) DECISIONS

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013

Pour l'année 2013, la proposition de budget primitif de la commune se chiffre à 2 583 348.40€ La section de fonctionnement s'élève à 1 461 257.57€ et la section d'investissement à 1 122 090.83€

Les tableaux qui suivent synthétisent dans les vues d'ensemble du budget, les chapitres comptables qui ont été validés par la commission des finances.

BUDGET GENERAL 2013**BUDGET PRIMITIF 2013****STRUCTURE ET RATIOS**

DEPENSES				RECETTES			
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
EQUILIBRE BUDGETAIRE							
CHAP	LIBELLE	CREDITS	TAUX	CHAP.	LIBELLE	CREDITS	TAUX
			0.00%				0.00%
11	Charges générales	257 300.00	9.96%	70	Produits des services	2 218.11	0.09%
6288	Réserves	16 950.95	0.66%	72	Travaux en régie	65 800.00	2.55%
12	Charges de perso.	514 898.15	19.93%	7311	Contributions directes	539 859.00	20.90%
14	Comp. TPU	35 383.00	1.37%	73	Autres taxes	65 300.50	2.53%
			0.00%				0.00%
65	Autres charges	148 646.73	5.75%				0.00%
	(Elus, cotis., subv)		0.00%	74	Dotations & Particip	371 553.20	14.38%
			0.00%				0.00%
66	Charges financ.	28 192.82	1.09%	75	Autres produits	31 042.78	1.20%
			0.00%				0.00%
67	Charges exception	8 000.00	0.31%	76	Produits financiers	8.00	0.00%
			0.00%				0.00%
0,22	Dépenses imprévues	70 000.00	2.71%	77	Produits exception.	23 340.45	0.90%
			0.00%				0.00%
0,23	Transfert	381 885.92	14.78%	0,13	Atténuation charges	46 225.92	1.79%
0,42	Prov. / Dotations	0.00	0.00%	0,42	Reprise /Provisions	0.00	0.00%
0,02	Déficit antérieur	0.00	0.00%	0,02	Résultats affectés	315 909.61	12.23%
	TOTAL	1 461 257.57	56.56%		TOTAL	1 461 257.57	56.56%

SECTION D'INVESTISSEMENT

EQUILIBRE BUDGETAIRE

			0.00%	1022	T.L.E + T.A	24 436.00	0.95%
16	Remb. capital	81 583.04	3.16%	10222	FCTVA	41 023.00	1.59%
			0.00%	1068	Affectation N-1	289 758.19	11.22%
20	Frais d'études		0.00%	13	Subventions	284 987.72	11.03%
21	Immo. Corporelles		0.00%	2031	O.O.B	0.00	0.00%
23	Immob. en cours		0.00%	16	Créances / Prêts	0.00	0.00%
	Ss-total opérations	1 003 489.02	38.84%	16873	O.O.B / op. 020	100 000.00	3.87%
27	Créances	0.00	0.00%	R024	Ventes	0.00	0.00%
2031	Réserves	0.00	0.00%	0,21	Transfert	381 885.92	14.78%
0,01	Déficit antérieur	37 018.77	1.43%	0,01	Excédent antérieur	0.00	0.00%
0,40	Provisions	0.00	0.00%	0,40	Reprise / provisions	0.00	0.00%
	TOTAL	1 122 090.83	43.44%		TOTAL	1 122 090.83	43.44%
	RESULTAT PREVISIONNEL	2 583 348.40	100.00%			2 583 348.40	100.00%

1/ VOTE DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2013

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice précédent,

APRES avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter le projet de budget 2013, qui comprend un budget principal et aucun budget annexe ou rattaché, ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 122 090.83	1 122 090.83
Fonctionnement	1 461 257.57	1 461 257.57
Total	2 583 348.40	2 583 348.40
EAU & ASSAINISSEMENT		
Investissement	0.00	0.00
Exploitation	0.00	0.00
Total	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00
Fonctionnement	0.00	0.00
Total	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	2 583 348.40	2 583 348.40

CHARGE le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

2/ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU la loi de finances,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour le présent exercice,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2013, comme suit :

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TH	22,51%	22,51%	784 700	176 636
FB	36,59%	36,59%	626 100	229 090
FNB	102,08%	102,08%	131 400	134 133
TP / T.P.U	0,00%	0,00%	0	0
TOTAL				539 859

Le Maire et le Receveur de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2012 (Rappel de la décision du 28.03.2013)

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2012 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire, si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat 2012 doit combler en priorité le besoin de financement,

APRES avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2012, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : RESULTAT 2012	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	336 916.14
Résultat antérieur reporté	242 894.74
BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution des investissements de l'exercice 2012 (001)	-31 652.32
Solde des restes à réaliser investissement de l'exercice 2012	-258 105.87
Besoin de financement	-289 758.19
AFFECTATION	579 810.88
Affectation en réserve (1068)	289 758.19
Report en fonctionnement (002)	290 052.69



QUESTIONS DIVERSES

Une communication a été faite sur des affaires en cours et les suggestions suivantes:

0.	l'évocation des dossiers actuellement traités par les différents groupes de travail.
1.	<u>Boucherie</u> : Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la requête du nouveau boucher, locataire de la commune, qui souhaite des facilités de paiement pour parvenir à régler le montant de son premier loyer. Il propose une compensation avec l'achat par la collectivité d'un 'poussoir à saucisse'. Les membres présents donnent un avis défavorable au principe de la réduction de la mensualité prévue dans le bail consenti à M. MERCIER et reporte à une prochaine réunion la décision d'acquérir le matériel sollicité.
2.	<u>Transports scolaires</u> : un courrier a été adressé à l'inspection académique de l'éducation nationale pour privilégier le rattachement de notre commune au secteur de ramassage desservant le collège de Rieux-Minervois.
3.	<u>Animations</u> : la fête de l'association 'Eveil et Loisirs' aura lieu le samedi 20 avril 2013 et la course cycliste 'Tour du Languedoc-Roussillon' se déroulera du 17 au 21 mai prochain.
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations.
- Le présent document fera, en outre, l'objet d'un affichage en mairie et une copie sera adressée aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 52 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du
15 avril 2013

Numéros d'ordre des délibérations prises:			
du n°	12	au n°	12

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 ^{ème} Adjoint		
5	Guillaumè BOU Conseiller Municipal		
6	Christian CAMPOY Conseiller Municipal		
7	Marc LLANAS Conseiller Municipal		
8	Ginette NAVARRO Conseillère Municipale		
9	Nicole GIORGINO Conseillère Municipale	Jean LOUBAT	
10	Géraldine GAY Conseillère Municipale		
11	Julien BRIANC Conseiller Municipal		
12	Stéphane ALLIER Conseiller Municipal		
13	Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
14	Jean-François RUIZ Conseiller Municipal		
15	Régis VIE Conseiller Municipal	Ø	(démissionnaire)

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

